

# Section ENSEIGNEMENT

## COMPRÉHENSION ÉCRITE | Stade 2 | Niveau 5

### PROGRAMME-CADRE

|                                      |                                                                           |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Domaine                              | Habitation                                                                |
| Situation                            | Location ou achat d'un logement                                           |
| Intention                            | Lire un document concernant le bail ou le renouvellement d'un bail        |
| Idées et organisation du message     | Discours informatif<br>Repérer les informations pertinentes               |
| Lexique et grammaire en situation    | Participe passé à valeur d'adjectif<br>Conjonction de coordination « ou » |
| Éléments de phonétique et de graphie | ---                                                                       |

### ÉCHELLE

Comprend **partiellement** des textes traitant d'un sujet **concret**, dont le contenu et le **contexte** sont familiers, qui comportent quelques **phrases complexes** et quelques mots peu courants

### SUPPORT

- *Le renouvellement du bail d'un logement*

Crédits iconographiques : Régie du logement, Université de Montréal

# HABITATION | Location ou achat d'un logement

## AMORCE



Faire lire le titre du texte *Le renouvellement du bail d'un logement*. Faire remplir le tableau.

| Titre du texte                          | Mots clés explicites        | Les deux personnes concernées par le texte       |
|-----------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------|
| Le renouvellement du bail d'un logement | <i>renouvellement, bail</i> | <i>le (la) propriétaire et le (la) locataire</i> |

## DÉCOUVERTE

### Compréhension générale

- a) Faire lire l'intertitre de la première partie du texte *Le renouvellement du bail d'un logement*. Faire inférer l'affirmation correspondante.

| Intertitre 1                                            | Affirmations                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le locataire peut-il refuser les modifications au bail? | <input checked="" type="checkbox"/> <i>Au renouvellement du bail, certaines conditions ne pourront être modifiées.</i><br><input type="checkbox"/> Au renouvellement de votre bail, aucune de ces conditions ne pourra être modifiée. |

- b) Faire lire l'intertitre de la deuxième partie du texte. Faire inférer l'affirmation correspondante.

| Intertitre 2                                                    | Affirmations                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le locataire doit-il répondre à l'avis de modification au bail? | <input checked="" type="checkbox"/> <i>Le propriétaire doit informer le locataire des modifications demandées lors du renouvellement du bail.</i><br><input type="checkbox"/> Le propriétaire ne doit pas informer le locataire des modifications demandées lors du renouvellement du bail. |

# HABITATION | Location ou achat d'un logement

- c) Faire lire la troisième partie du document *Le renouvellement du bail d'un logement*.  
Faire identifier l'affirmation qui permet de compléter l'intertitre.

| Intertitre 3                                 | Affirmations                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Quand le propriétaire ne donne aucun avis... | <input type="checkbox"/> Le locataire peut aviser le propriétaire de son intention de quitter le logement à n'importe quel moment.<br><input checked="" type="checkbox"/> <i>Le locataire doit aviser le propriétaire de son intention de quitter le logement dans les délais établis par la Régie du logement.</i> |

## Compréhension détaillée

1. Faire lire la première partie du texte. Faire compléter les énoncés.

### 1. Le locataire peut-il refuser les modifications au bail?

Lors du renouvellement du bail, le propriétaire peut augmenter le loyer ou modifier une autre condition du bail (le chauffage, le stationnement, etc.). Pour ce faire, il devra respecter les règles prévues par la loi et donner un avis écrit au locataire pour l'informer des modifications demandées. Le locataire dispose d'un choix de trois réponses possibles :

- ☐ J'accepte le renouvellement du bail avec ses modifications
- ☐ Je ne renouvelle pas mon bail et je quitterai le logement à la fin du bail
- ☐ Je refuse les modifications proposées et je renouvelle mon bail

Si le locataire refuse l'augmentation proposée ou la modification demandée, cela ne signifie pas qu'il doive quitter le logement, car son intention de quitter doit être clairement exprimée. Le bail sera renouvelé malgré tout, le seul point en litige étant l'augmentation du loyer ou la modification demandée pour la prochaine période de bail. Il ne lui sera plus possible de revenir en arrière et d'éviter le renouvellement du bail, sauf par une entente avec le propriétaire.

- a) Les deux conditions préalables aux modifications du bail sont :  
*- respecter les règles prévues par la loi.*  
*- donner un avis écrit au locataire.*
- b) Pour éviter le renouvellement du bail, le locataire doit donner comme réponse :  
*Je ne renouvelle pas mon bail et je quitterai le logement à la fin du bail.*
- c) Le propriétaire et le locataire doivent tenter de négocier lorsque :  
*le locataire accepte le renouvellement de son bail, mais refuse l'augmentation de loyer ou les modifications proposées.*

# HABITATION | Location ou achat d'un logement

2. Faire lire la deuxième partie du texte *Le renouvellement du bail d'un logement*.  
Faire compléter les énoncés.

## 2. Le locataire doit-il répondre à l'avis de modification au bail ?

Le locataire doit répondre à l'avis s'il refuse l'augmentation ou la modification proposée, ou s'il désire quitter le logement à la fin du bail. Dans ces deux cas, le locataire doit répondre au propriétaire dans un délai d'un mois à compter de la date de la réception de l'avis. Exemple : Un locataire qui reçoit un avis de modification de bail le 15 janvier a jusqu'au 15 février pour y répondre. Ce délai passé, le bail sera renouvelé selon les nouvelles conditions et le nouveau loyer. Le fait de ne pas répondre à un avis de modification de bail dans le mois de sa réception équivaut à la reconduction du bail, c'est-à-dire à son renouvellement avec toutes les modifications demandées par le propriétaire, incluant l'augmentation.

- a) La réponse à l'avis de modification au bail est obligatoire lorsque le locataire :  
- *refuse l'augmentation ou la modification proposée.*  
- *désire quitter le logement à la fin du bail.*
- b) Le délai pour répondre à un avis de modification est :  
*un mois à partir de la date de la réception de cet avis.*
- c) Le bail sera renouvelé selon les nouvelles conditions et le nouveau loyer demandés par le propriétaire si :  
*le locataire ne répond pas à l'avis de modification dans le délai indiqué.*
- d) Dans le texte, la locution synonyme d'« à partir de » qui marque un point de départ est :  
*« à compter de ».*
- e) L'infinitif du verbe conjugué « équivaut » est :  
*équivaloir.*
- Ce verbe signifie :  
*avoir la même valeur.*

# HABITATION | Location ou achat d'un logement

3. Faire lire la troisième partie du texte *Le renouvellement du bail d'un logement*.  
Faire compléter les énoncés.

## 3. Quand le propriétaire ne donne aucun avis...

Lorsque le locataire ne reçoit aucun avis d'augmentation ou de modification au bail donné dans les délais prévus et qu'il désire quitter le logement à la fin de son bail, il doit lui-même en aviser le propriétaire dans les délais indiqués au **Tableau des délais d'avis**.

| Tableau des délais d'avis             |                                                                       |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Type de bail                          | Délai d'avis                                                          |
| Bail à durée fixe de 12 mois ou plus  | Entre 3 et 6 mois avant la fin du bail                                |
| Bail à durée fixe de moins de 12 mois | Entre 1 et 2 mois avant la fin du bail                                |
| Bail à durée indéterminée             | Entre 1 et 2 mois avant la modification demandée                      |
| Bail d'une chambre                    | Entre 10 et 20 jours avant la fin du bail ou la modification demandée |

- a) Le locataire doit lui-même aviser le propriétaire s'il ...  
*a l'intention de quitter le logement à la fin de son bail, mais qu'il ne reçoit aucun avis du propriétaire.*
- b) Le locataire peut aviser le propriétaire qu'il quitte le logement ...  
*à n'importe quel moment.*
- c) Les termes « délais prévus » font allusion ...  
*au contenu du Tableau des délais d'avis.*

## CARACTÉRISTIQUES

1. Dans le tableau, faire observer la structure syntaxique tirée du texte. Faire ajouter le déterminant manquant aux groupes de mots. Faire inscrire l'observation et la remarque générale.

|    | Structure syntaxique              | Observation                         | Remarque générale         |
|----|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| 1. | ...le... délai passé              | <i>passé : masculin singulier</i>   | <i>accord avec le nom</i> |
| 2. | ...les... délais indiqués         | <i>indiqués : masculin pluriel</i>  |                           |
| 3. | ...les... délais prévus           | <i>prévus : masculin pluriel</i>    |                           |
| 4. | ...les... règles prévues          | <i>prévues : féminin pluriel</i>    |                           |
| 5. | ...l'... augmentation proposée    | <i>proposée : féminin singulier</i> |                           |
| 6. | ...les... modifications proposées | <i>proposées : féminin pluriel</i>  |                           |
| 7. | ...les... augmentations demandées | <i>demandées : féminin pluriel</i>  |                           |
| 8. | ...la... modification demandée    | <i>demandée : féminin singulier</i> |                           |

# HABITATION | Location ou achat d'un logement

2. Faire préciser la différence entre « ou » et « où » :

« ou » exprime un choix entre une ou plusieurs choses et « où » indique un lieu ou un moment.

Faire compléter les phrases par « ou » ou « où ». Faire préciser si c'est un lieu, un moment ou un choix qui est indiqué.

|    | Débuts de phrase                                                      | Où/ou | Fins de phrase                        | Lieu | Moment | Choix |
|----|-----------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------|------|--------|-------|
| 1. | Le locataire ne reçoit aucun avis d'augmentation                      | ou    | de modification au bail.              |      |        | X     |
| 2. | Il faut répondre à un avis de modification au bail dans le mois       | où    | le locataire le reçoit.               |      | X      |       |
| 3. | En cas de litige, la Régie du logement détermine le jour dans le mois | où    | le tribunal entendra les parties.     |      | X      |       |
| 4. | Le propriétaire peut augmenter le loyer                               | ou    | modifier une autre condition du bail. |      |        | X     |

## POUR ALLER PLUS LOIN

- a)  Faire repérer dans le texte *Le renouvellement du bail d'un logement* les noms exprimant l'action ou le résultat correspondant aux verbes d'action proposés. Faire identifier le suffixe\*.

|    | Verbes d'action | Noms exprimant l'action ou le résultat | Suffixes |
|----|-----------------|----------------------------------------|----------|
| 1. | reconduire      | la reconduction                        | tion     |
| 2. | modifier        | la modification                        | tion     |
| 3. | augmenter       | l'augmentation                         | tion     |
| 4. | recevoir        | la réception                           | tion     |
| 5. | renouveler      | le renouvellement                      | ment     |
| 6. | stationner      | le stationnement                       | ment     |
| 7. | loger           | le logement                            | ment     |
| 8. | chauffer        | le chauffage                           | age      |
| 9. | apprendre       | l'apprentissage                        | age      |

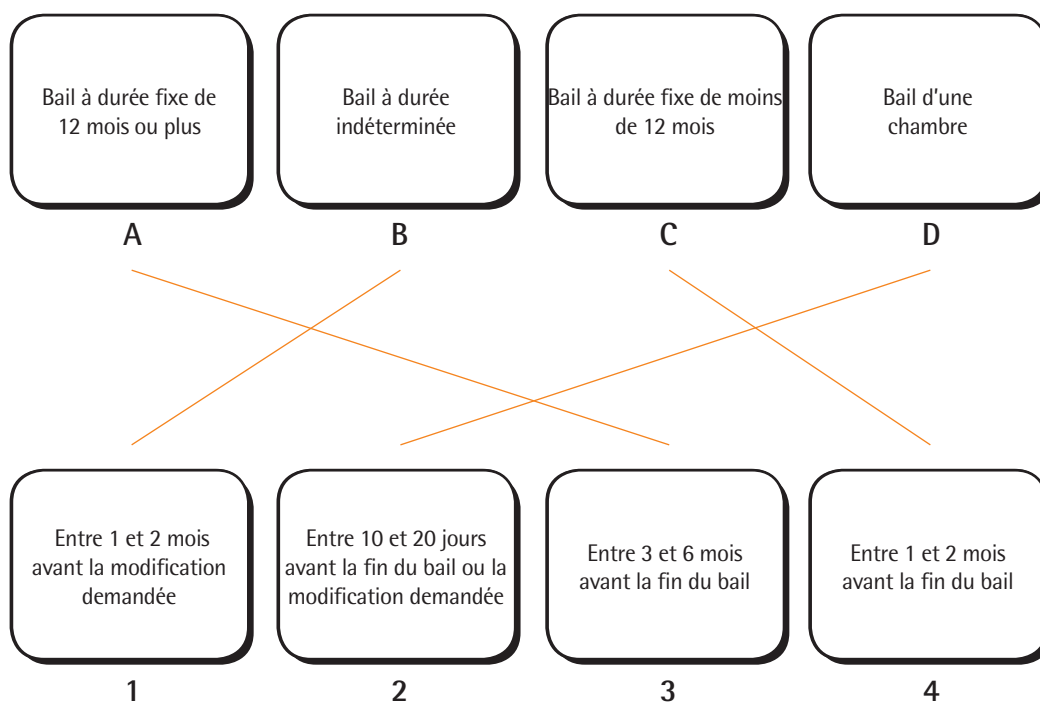
\* En linguistique, un suffixe est un affixe qui est placé après une racine pour former un nouveau mot.  
Exemple : en français, les adverbes sont le plus souvent formés en ajoutant le suffixe « -ment ».

# HABITATION | Location ou achat d'un logement

- b)  Faire établir les cooccurrences par association entre les éléments 1 et 2.

|    | Éléments 1 |   | Éléments 2          | Cooccurrences                           |
|----|------------|---|---------------------|-----------------------------------------|
| 1. | augmenter  | A | une autre condition | <i>augmenter le loyer (H)</i>           |
| 2. | modifier   | B | à un avis           | <i>modifier une autre condition (A)</i> |
| 3. | respecter  | C | l'augmentation      | <i>respecter les règles (D)</i>         |
| 4. | refuser    | D | les règles          | <i>refuser l'augmentation (C)</i>       |
| 5. | revenir    | E | un avis             | <i>revenir en arrière (F)</i>           |
| 6. | recevoir   | F | en arrière          | <i>recevoir un avis (E)</i>             |
| 7. | répondre   | G | le propriétaire     | <i>répondre à un avis (B)</i>           |
| 8. | aviser     | H | le loyer            | <i>aviser le propriétaire (G)</i>       |

- c)  Faire relier les délais d'avis aux types de bail mentionnés.



# HABITATION | Location ou achat d'un logement

## SYNTHÈSE

Faire compléter le tableau permettant aux élèves de mesurer individuellement leur compréhension.

|    | Ce qui est proposé                                                                                                            | Ce que je comprends                                                               |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| 1. | Respecter les règles prévues par la loi et donner un avis au locataire sont ...                                               | <i>les deux conditions préalables aux modifications du bail.</i>                  |
| 2. | Si le locataire donne comme réponse « je ne renouvelle pas mon bail et je quitterai le logement à la fin du bail » ...        | <i>il évitera le renouvellement du bail.</i>                                      |
| 3. | Le délai pour donner la réponse à un avis de modification est ...                                                             | <i>un mois à partir de la date de la réception de cet avis.</i>                   |
| 4. | Si le locataire accepte le renouvellement de son bail, mais refuse l'augmentation de loyer ou les modifications proposées ... | <i>le propriétaire et le locataire doivent d'abord tenter de négocier.</i>        |
| 5. | Le bail sera renouvelé avec toutes les modifications demandées si ...                                                         | <i>le locataire ne répond pas à l'avis de modification dans le délai indiqué.</i> |



Faire valider la compréhension en projetant le texte en entier à l'écran si vous le jugez nécessaire.

## REPÈRES SOCIOCULTURELS

### a) Le renouvellement automatique du bail



La loi n'exige pas l'envoi d'un avis pour renouveler le bail, sauf s'il y a des modifications. C'est pourquoi une lettre demandant simplement au locataire s'il désire « rester une autre année ou non » ne constitue pas un avis de modification au sens de la loi. Le locataire n'est donc pas tenu d'y répondre.

### b) La demande de fixation de loyer du propriétaire

Si le locataire accepte le renouvellement de son bail, mais refuse l'augmentation de loyer ou les modifications proposées, le propriétaire dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de la réponse du locataire pour produire, à la Régie du logement, une demande pour fixer le loyer ou statuer sur les modifications demandées. Pour décider du montant de l'augmentation, le régisseur ou le greffier spécial appliquera le Règlement sur les critères de fixation du loyer. Si le propriétaire ne dépose pas de demande à la Régie du logement durant le mois qui suit la date de réception de la réponse du locataire, le bail se renouvelle aux mêmes conditions.

# Section APPRENTISSAGE

## COMPRÉHENSION ÉCRITE | Stade 2 | Niveau 5

|                  |                                                                           |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| <b>Domaine</b>   | Habitation                                                                |
| <b>Situation</b> | Location ou achat d'un logement                                           |
| <b>Intention</b> | <b>Lire un document concernant le bail ou le renouvellement d'un bail</b> |

|                |                                                                                                  |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SUPPORT</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Le renouvellement du bail d'un logement</i></li></ul> |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|

Crédits iconographiques : Régie du logement, Université de Montréal

# HABITATION | Location ou achat d'un logement

## AMORCE



Lisez le texte *Le renouvellement du bail d'un logement*. Remplissez le tableau.

| Titre du texte                          | Mots clés explicites | Les deux personnes concernées par le texte |
|-----------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------|
| Le renouvellement du bail d'un logement |                      |                                            |

## DÉCOUVERTE

### Compréhension générale

- a)  Lisez l'intertitre de la première partie du texte *Le renouvellement du bail d'un logement*. Inférez l'affirmation correspondante.

| Intertitre 1                                            | Affirmations                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le locataire peut-il refuser les modifications au bail? | <input type="checkbox"/> Au renouvellement du bail, certaines conditions pourront être modifiées.<br><input type="checkbox"/> Au renouvellement de votre bail, aucune de ces conditions ne pourra être modifiée. |

- b)  Lisez l'intertitre de la deuxième partie du texte. Inférez l'affirmation correspondante.

| Intertitre 2                                                    | Affirmations                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le locataire doit-il répondre à l'avis de modification au bail? | <input type="checkbox"/> Le propriétaire doit informer le locataire des modifications demandées lors du renouvellement du bail.<br><input type="checkbox"/> Le propriétaire ne doit pas informer le locataire des modifications demandées lors du renouvellement du bail. |

# HABITATION | Location ou achat d'un logement

- c)  Lisez le troisième intertitre du document *Le renouvellement du bail d'un logement*. Inférez l'affirmation correspondante.

| Intertitre 3                                 | Affirmations                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Quand le propriétaire ne donne aucun avis... | <input type="checkbox"/> Le locataire peut aviser le propriétaire de son intention de quitter le logement à n'importe quel moment.<br><input type="checkbox"/> Le locataire doit aviser le propriétaire de son intention de quitter le logement dans les délais établis par la Régie du logement. |

## Compréhension détaillée

1.  Lisez la première partie du texte. Complétez les énoncés.

### 1. Le locataire peut-il refuser les modifications au bail?

Lors du renouvellement du bail, le propriétaire peut augmenter le loyer ou modifier une autre condition du bail (le chauffage, le stationnement, etc.). Pour ce faire, il devra respecter les règles prévues par la loi et donner un avis écrit au locataire pour l'informer des modifications demandées. Le locataire dispose d'un choix de trois réponses possibles :

- ☐ J'accepte le renouvellement du bail avec ses modifications
- ☐ Je ne renouvelle pas mon bail et je quitterai le logement à la fin du bail
- ☐ Je refuse les modifications proposées et je renouvelle mon bail

Si le locataire refuse l'augmentation proposée ou la modification demandée, cela ne signifie pas qu'il doit quitter le logement, car son intention de quitter doit être clairement exprimée. Le bail sera renouvelé malgré tout, le seul point en litige étant l'augmentation du loyer ou la modification demandée pour la prochaine période de bail. Il ne lui sera plus possible de revenir en arrière et d'éviter le renouvellement du bail, sauf par une entente avec le propriétaire.

- a) Les deux conditions préalables aux modifications du bail sont :

.....

.....

- b) Pour éviter le renouvellement du bail, le locataire doit donner comme réponse :

.....

- c) Le propriétaire et le locataire doivent tenter de négocier lorsque :

.....

.....

# HABITATION | Location ou achat d'un logement

2.  Lisez la deuxième partie du texte *Le renouvellement du bail d'un logement*. Complétez les énoncés.

## 2. Le locataire doit-il répondre à l'avis de modification au bail ?

Le locataire doit répondre à l'avis s'il refuse l'augmentation ou la modification proposée, ou s'il désire quitter le logement à la fin du bail. Dans ces deux cas, le locataire doit répondre au propriétaire dans un délai d'un mois à compter de la date de la réception de l'avis. Exemple : Un locataire qui reçoit un avis de modification de bail le 15 janvier a jusqu'au 15 février pour y répondre. Ce délai passé, le bail sera renouvelé selon les nouvelles conditions et le nouveau loyer. Le fait de ne pas répondre à un avis de modification de bail dans le mois de sa réception équivaut à la reconduction du bail, c'est-à-dire à son renouvellement avec toutes les modifications demandées par le propriétaire, incluant l'augmentation.

- a) La réponse à l'avis de modification au bail est obligatoire lorsque le locataire :  
.....  
.....
- b) Le délai pour répondre à un avis de modification est :  
.....
- c) Le bail sera renouvelé selon les nouvelles conditions et le nouveau loyer demandés par le propriétaire si :  
.....
- d) Dans le texte, la locution synonyme d'« à partir de » qui marque un point de départ est :  
.....
- e) L'infinitif du verbe conjugué « équivaut » est :  
.....

Ce verbe signifie :  
.....

# HABITATION | Location ou achat d'un logement

3.  Lisez la troisième partie du texte *Le renouvellement du bail d'un logement*. Complétez les énoncés.

### 3. Quand le propriétaire ne donne aucun avis...

Lorsque le locataire ne reçoit aucun avis d'augmentation ou de modification au bail donné dans les délais prévus et qu'il désire quitter le logement à la fin de son bail, il doit lui-même en aviser le propriétaire dans les délais indiqués au **Tableau des délais d'avis**.

| Tableau des délais d'avis             |                                                                       |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Type de bail                          | Délai d'avis                                                          |
| Bail à durée fixe de 12 mois ou plus  | Entre 3 et 6 mois avant la fin du bail                                |
| Bail à durée fixe de moins de 12 mois | Entre 1 et 2 mois avant la fin du bail                                |
| Bail à durée indéterminée             | Entre 1 et 2 mois avant la modification demandée                      |
| Bail d'une chambre                    | Entre 10 et 20 jours avant la fin du bail ou la modification demandée |

- a) Le locataire doit lui-même aviser le propriétaire s'il ...

.....

- b) Le locataire peut aviser le propriétaire qu'il quitte le logement ...

.....

- c) Les termes « délais prévus » font allusion ...

.....

# HABITATION | Location ou achat d'un logement

## CARACTÉRISTIQUES

1. Dans le tableau, observez la structure syntaxique tirée du texte. Ajoutez le déterminant manquant aux groupes de mots. Inscrivez l'observation et la remarque générale.

|    | Structure syntaxique          | Observation | Remarque générale |
|----|-------------------------------|-------------|-------------------|
| 1. | ..... délai passé             |             |                   |
| 2. | ..... délais indiqués         |             |                   |
| 3. | ..... délais prévus           |             |                   |
| 4. | ..... règles prévues          |             |                   |
| 5. | ..... augmentation proposée   |             |                   |
| 6. | ..... modifications proposées |             |                   |
| 7. | ..... augmentations demandées |             |                   |
| 8. | ..... modification demandée   |             |                   |

2. Précisez la différence entre « ou » et « où ».

.....

Complétez les phrases par « ou » ou « où ». Précisez si c'est un lieu, un moment ou un choix qui est indiqué.

|    | Débuts de phrase                                                      | Où/ou | Fins de phrase                        | Lieu | Moment | Choix |
|----|-----------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------|------|--------|-------|
| 1. | Le locataire ne reçoit aucun avis d'augmentation                      |       | de modification au bail.              |      |        |       |
| 2. | Il faut répondre à un avis de modification au bail dans le mois       |       | le locataire le reçoit.               |      |        |       |
| 3. | En cas de litige, la Régie du logement détermine le jour dans le mois |       | le tribunal entendra les parties.     |      |        |       |
| 4. | Le propriétaire peut augmenter le loyer                               |       | modifier une autre condition du bail. |      |        |       |

# HABITATION | Location ou achat d'un logement

## POUR ALLER PLUS LOIN

- a)   Repérez dans le texte *Le renouvellement du bail d'un logement* les noms exprimant l'action ou le résultat correspondant aux verbes d'action proposés. Indiquez le suffixe.

|    | Verbes d'action | Noms exprimant l'action ou le résultat | Suffixes |
|----|-----------------|----------------------------------------|----------|
| 1. | reconduire      |                                        |          |
| 2. | modifier        |                                        |          |
| 3. | augmenter       |                                        |          |
| 4. | recevoir        |                                        |          |
| 5. | renouveler      |                                        |          |
| 6. | stationner      |                                        |          |
| 7. | loger           |                                        |          |
| 8. | chauffer        |                                        |          |
| 9. | apprendre       |                                        |          |

- b)   Établissez les cooccurrences par association entre les éléments 1 et 2 dans le tableau.

|    | Éléments 1 |   | Éléments 2          | Cooccurrences |
|----|------------|---|---------------------|---------------|
| 1. | augmenter  | A | une autre condition |               |
| 2. | modifier   | B | à un avis           |               |
| 3. | respecter  | C | l'augmentation      |               |
| 4. | refuser    | D | les règles          |               |
| 5. | revenir    | E | un avis             |               |
| 6. | recevoir   | F | en arrière          |               |
| 7. | répondre   | G | le propriétaire     |               |
| 8. | aviser     | H | le loyer            |               |

# HABITATION | Location ou achat d'un logement

c)   Reliez les délais d'avis aux types de bail mentionnés.

|                                                  |                                                                       |                                        |                                        |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|
| Bail à durée fixe de 12 mois ou plus             | Bail à durée indéterminée                                             | Bail à durée fixe de moins de 12 mois  | Bail d'une chambre                     |
| A                                                | B                                                                     | C                                      | D                                      |
| Entre 1 et 2 mois avant la modification demandée | Entre 10 et 20 jours avant la fin du bail ou la modification demandée | Entre 3 et 6 mois avant la fin du bail | Entre 1 et 2 mois avant la fin du bail |
| 1                                                | 2                                                                     | 3                                      | 4                                      |

## ■ SYNTHÈSE ■

  Complétez le tableau individuellement afin de mesurer votre compréhension.

|    | Ce qui est proposé                                                                                                            | Ce que je comprends |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 1. | Respecter les règles prévues par la loi et donner un avis au locataire sont ...                                               |                     |
| 2. | Si le locataire donne comme réponse « je ne renouvelle pas mon bail et je quitterai le logement à la fin du bail » ...        |                     |
| 3. | Le délai pour donner la réponse à un avis de modification est ...                                                             |                     |
| 4. | Si le locataire accepte le renouvellement de son bail, mais refuse l'augmentation de loyer ou les modifications proposées ... |                     |
| 5. | Le bail sera renouvelé avec toutes les modifications demandées si ...                                                         |                     |

## HABITATION | Location ou achat d'un logement

### ■ REPÈRES SOCIOCULTURELS ■

- a) Le renouvellement automatique du bail.



- b) La demande de fixation de loyer du propriétaire.